

**PROTOCOLE
DE NETTOYAGE
ET
DE RANGEMENT
DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Références :

**Délibération
n°2021- 45**

HALL D'ENTREE :

- Ne rien entreposer pour laisser l'accès libre ;
- Les placards sont réservés à la commune, interdiction de s'en servir ;
- Les murs et plafonds doivent rester intacts : interdiction d'afficher ou accrocher quelconque décoration ;
- Balayer le sol si nécessaire.



CUISINE :

- Débrancher et nettoyer le frigo ;
- Nettoyer et déboucher l'évier, si besoin ;
- Nettoyer et dégraisser, si besoin, le plan de travail ;
- Ne rien entreposer dans les placards.



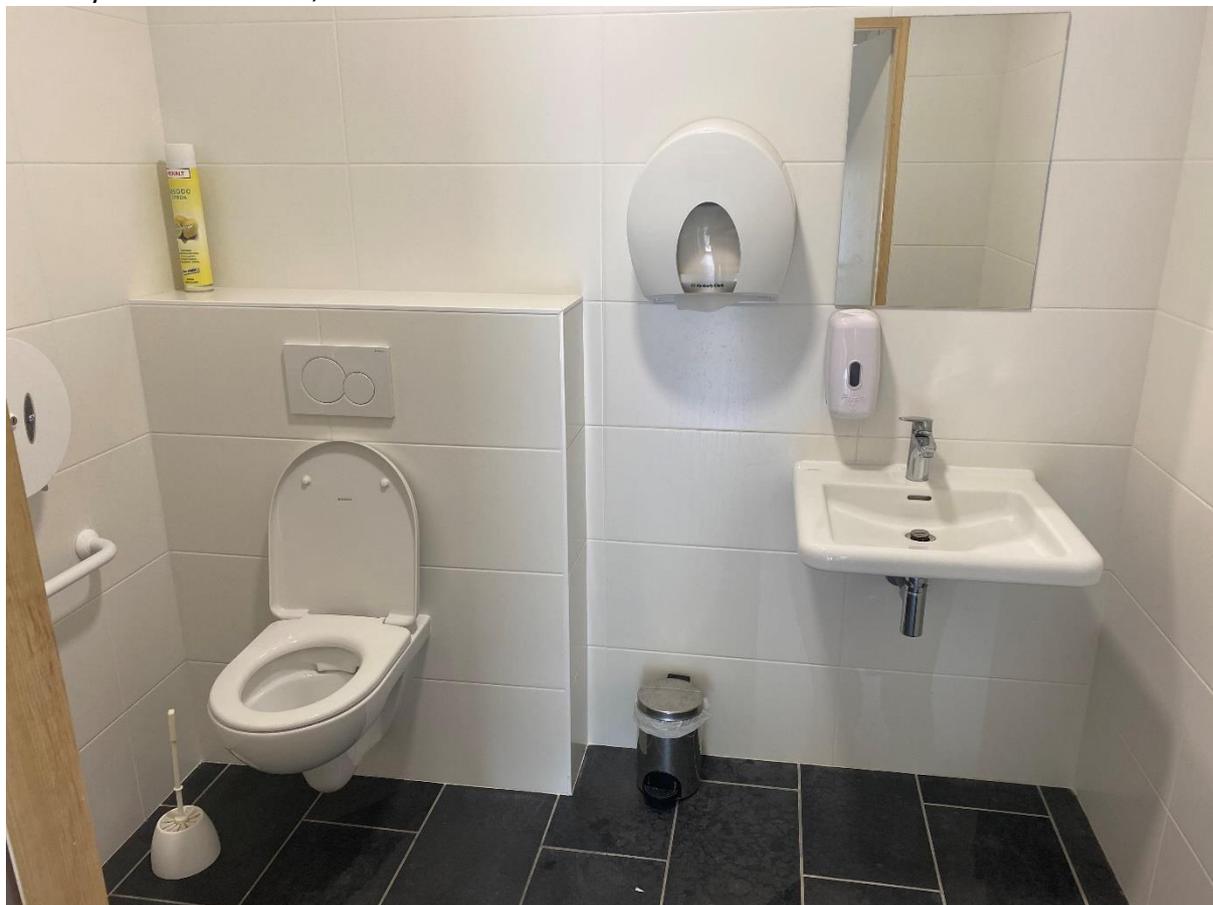
SALLE PRINCIPALE :

- Nettoyer, plier et ranger les tables à plat sur les chariots ;
- Nettoyer et stocker les chaises ;
- Les murs et plafonds doivent rester intacts : interdiction d'afficher ou accrocher quelconque décoration ;
- Balayer le sol si nécessaire ;



SANITAIRES :

- Nettoyer les WC, les lavabos, la robinetterie et les miroirs, si besoin ;
- Nettoyer, si besoin, les murs ;
- Balayer et laver le sol, si nécessaire.



ENTRETIEN :

- Vider toutes les poubelles ;
Les conteneurs semi-enterrés sont situés au-dessus de la salle des fêtes, Route du Bé d'Lè ;
Pour les bouteilles en verre, en plastique ou les cartons, un espace de tri sélectif est à votre disposition sous la Mairie ou déchetterie de Neydens ;
- Un nécessaire de nettoyage sera mis à disposition dans lacuisine ;
- A l'issue de la manifestation bien penser à éteindre les lumières, les appareils électriques et vérifier que les fenêtres et portes sont fermées.
La porte à badge ne doit pas être fermée à clé mais seulement claquée.

ABORDS ET EXTERIEURS :

- Nettoyer et balayer le parvis. Le laver, si nécessaire (tâches);
Attention aucun véhicule ne doit circuler ou stationner sur le parvis. Les poteaux ne doivent pas être enlevés) ;



De même, aucun stationnement de véhicule dans la rampe d'accès.

- Nettoyer les alentours du parvis.